

Création d'une SAS

Documents constitutifs du dossier :

Statuts de la société

Document fondamental définissant les règles de fonctionnement de la SAS, incluant l'objet social, le capital, la gouvernance, etc.

Attestation de dépôt des fonds

Preuve du dépôt du capital social auprès d'une banque ou d'un notaire

Justificatif de domiciliation

Document prouvant l'adresse du siège social (bail commercial, contrat de domiciliation, etc.)

Pièces d'identité des associés et dirigeants

Copies de passeports ou cartes d'identité en cours de validité

Déclaration de non-condamnation et de filiation des dirigeants

Document attestant de l'absence d'interdiction de gérer une entreprise

Rapport du commissaire aux apports

Nécessaire en cas d'apports en nature

Annonce légale

Publication obligatoire dans un journal d'annonces légales

Les étapes à suivre :

ETAPE 1



Rédaction des statuts

ETAPE 2



Rassemblement des fonds et ouverture d'un compte bancaire

ETAPE 3



Signature des statuts

ETAPE 4



Nomination du président

ETAPE 5



Publication d'une annonce légale

ETAPE 6



Immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés (RCS)

ETAPE 7



Obtention du Kbis

AVANTAGES

FLEXIBILITÉ STATUTAIRE

Liberté dans l'organisation de la gouvernance et la répartition des pouvoirs

RESPONSABILITÉ LIMITÉE DES ASSOCIÉS

Protection du patrimoine personnel

ABSENCE DE CAPITAL SOCIAL MINIMUM

Facilite la création de l'entreprise

ATTRACTIVITÉ POUR LES INVESTISSEURS

Structure adaptée aux levées de fonds

POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE SAS UNIPERSONNELLE (SASU) : Adapté aux entrepreneurs individuels

RÉGIME FISCAL AVANTAGEUX

Possibilité d'opter pour l'IS ou l'IR sous certaines conditions

INCONVENIENTS

COÛTS DE CRÉATION PLUS ÉLEVÉS

Que pour certaines autres formes juridiques (SARL, entreprise individuelle)

COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE

Nécessité d'une bonne compréhension juridique pour rédiger des statuts adaptés

OBLIGATION DE NOMMER UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans certains cas, engendrant des coûts supplémentaires

RÉGIME SOCIAL DES DIRIGEANTS MOINS AVANTAGEUX

Que celui des gérants de SARL (assimilation aux salariés)

IMPOSSIBILITÉ D'ÉMETTRE DES OBLIGATIONS

Pour les SAS non cotées, limitant certaines options de financement